

Association de l'industrie de la fonte de fromage de l' UE
Association of the processed cheese industry in the EU
Vereinigung der Schmelzkäseindustrie in der EU



RAPPORT ANNUEL 2002 / 2003

ANNUAL REPORT 2002 / 2003

JAHRESBERICHT 2002 / 2003

ASSIFONTE

Association de l'industrie de la fonte de fromage de l' UE

Association of the processed cheese industry in the EU

Vereinigung der Schmelzkäseindustrie in der EU

RAPPORT ANNUEL 2002 / 2003

ANNUAL REPORT 2002 / 2003

JAHRESBERICHT 2002 / 2003

ASSIFONTE
Godesberger Allee 157
D – 53175 Bonn
Tel: (++49 0) 228 959690
Fax: (++49 0) 228 371535
E-Mail: hetzner@milchindustrie.de
<http://www.assifonte.org>

Décembre 2003

Sommaire	<i>page</i>
<i>Préface</i>	5
1 EVOLUTION ECONOMIQUE INTERNATIONALE	6
<i>Ralentissement de la croissance économique</i>	6
<i>L'emploi à court d'impulsions de croissance</i>	6
<i>Critères de convergence non respectés</i>	7
2 LE MARCHE COMMUN	8
<i>L'agenda 2000 est décidé</i>	8
<i>Dépenses constantes pour l'organisation de marché</i>	9
<i>Hausse des dépenses pour les restitutions à l'exportation</i>	10
<i>Le marché fromager poursuit sa croissance</i>	11
3 LA COMMUNAUTE EUROPEENNE S'AGRANDIT	12
4 DROIT COMMUNAUTAIRE	13
<i>Directive de l'UE sur les pratiques commerciales déloyales</i>	13
<i>Génie génétique – nouvelles dispositions d'étiquetage et de traçabilité</i>	13
<i>Décisions du Conseil des Ministres de l'UE sur l'hygiène alimentaire</i>	13
<i>Projet controversé de réglementation UE sur les allégations nutrition et santé</i>	14
5 FIL – FEDERATION INTERNATIONALE DE LAITERIE ET CODEX ALIMENTARIUS	14
<i>Belgique: pays hôte 2003</i>	14
<i>Norme Codex Fromage fondu</i>	15
6 POINTS FORTS DU TRAVAIL D'ASSIFONTE	15
<i>Comité Directeur</i>	15
<i>Assemblée Générale</i>	15
<i>Régime de perfectionnement actif</i>	15
<i>Coopération avec EDA</i>	16
<i>Comité Permanent Lait</i>	16
<i>Nouvelle offre de services d'ASSIFONTE</i>	16
<i>Conclusion</i>	17
Les membres d'ASSIFONTE	18
ANNEXE STATISTIQUE	21



Préface

L'année couverte par le présent rapport était surtout marquée par la discussion politique au sujet de la réorientation de la politique agricole commune. L'industrie européenne du lait et du fromage fondu s'était déjà mise d'accord pour accepter l'agenda 2000 décidé en 1999 et impliquant une baisse de prix de 15 %, mais uniquement à condition que les producteurs de lait reçoivent une compensation correspondante afin d'assurer leur survie. Les Ministres de l'agriculture ont effectivement suivi cette tendance en 2003, mais l'ampleur de la réforme et les mesures d'adaptation prévues ne sont pas satisfaisantes. Actuellement, les Etats-membres de l'Union sont en train de transposer les décisions et chacun tentera de mettre en oeuvre les adaptations imposées selon les conditions existantes au niveau du marché laitier. Des changements structurels seront inévitables. Cela signifie que dans les années à venir, de nombreux producteurs lait risquent de quitter le processus de production.

A certains moments, le chassé-croisé entre les décisions de l'agenda et les négociations à l'OMC ne permettait plus de discerner les forces à l'oeuvre. L'accord communautaire témoigne-t-il d'une obéissance anticipée? En septembre, les négociations échouées à Cancun n'ont pas permis de déterminer si les préparations ont été adéquates. Il a plutôt fallu se rendre compte que les pays en voie de développement refusent de se laisser dominer par les

grands blocs économiques. Il faut espérer que la fin de la clause de paix ne remette pas en question la réduction des droits de douane, un processus qui, après tout, est souhaitable. ASSIFONTE en est particulièrement concerné puisque l'industrie du fromage fondu est beaucoup plus orientée vers les exportations que les autres secteurs de l'industrie laitière.

L'UE, à son tour, se prépare à un élargissement qui accueillera des pays-membres qui augmenteront le nombre d'habitants de plus d'un tiers et dont l'économie est d'orientation surtout agricole. Les „nouveaux“ devront accepter l'acquis communautaire. Il s'agit là d'un tour de force à réussir non sans difficultés.

Une série d'entreprises productrices de fromage fondu se sont déjà établies dans les futurs pays-membres. ASSIFONTE considère qu'une des ses tâches durant les mois à venir sera d'encourager les nouveaux Etats-membres à adhérer à l'association européenne du fromage fondu afin de représenter leurs intérêts vis-à-vis de la Commission de l'UE. En outre, ASSIFONTE offre une plate-forme permettant les échanges d'opinions et d'expériences. Cette offre devrait s'avérer particulièrement intéressante pour les nouveaux Etats-membres.

Alain Cougoulic
Président

1 EVOLUTION ECONOMIQUE INTERNATIONALE

Ralentissement de la croissance économique

L'évolution prometteuse de la croissance économique au sein de l'Union Européenne, surtout au début de l'ère de l'euro, ne s'est pas confirmée en 2002. La croissance du produit national brut de la Communauté atteint à peine 1%, et aucune augmentation significative n'est attendue en 2003. Ce sont surtout les plus petits pays de la Communauté qui ont contribué à cette croissance tandis que les Etats plus grands, comme p.e. l'Allemagne avec +0,2%, mais aussi l'Italie avec +0,4% et les Pays-Bas avec +0,2%, évoluaient nettement au-dessous de la moyenne européenne. Il est intéressant de constater que les pays européens en-dehors de l'UE affichent également une faible tendance à la croissance. La Suisse et la Norvège, productrice de pétrole, ont seulement atteint une croissance de 1%. Les Etats-Unis par contre, avec 2,4%, affichent une très nette tendance à la croissance en comparaison avec l'Europe.

Données économiques de l'UE et de pays OCDE sélectionnés

	PIB (% année préc.)				Chômeurs (% personnes actives)			
	2001	2002	2003	2004	2001	2002	2003	2004
Belgique	1,0	0,7	1,0	2,0	6,6	7,3	7,7	7,5
Allemagne	0,6	0,2	0,1	1,7	9,4	9,8	10,7	10,6
Finlande	0,7	2,2	1,1	3,0	9,1	9,1	9,2	9,0
France	1,8	1,2	0,8	1,9	8,5	8,8	9,1	8,7
Grèce	4,1	4,0	3,6	3,8	10,2	9,2	n.a.	n.a.
Irlande	5,9	6,9	2,5	3,0	3,8	4,3	4,3	n.a.
Italie	1,8	0,4	0,6	1,8	9,5	9,0	9,1	8,5
Pays Bas	1,3	0,2	-0,1	1,4	2,4	2,8	4,1	4,6
Autriche	1,0	1,0	0,6	1,5	3,6	4,1	4,0	n.a.
Portugal	1,7	0,4	0,2	2,2	4,1	4,3	4,0	n.a.
Espagne	2,8	2,0	2,0	2,4	10,5	11,4	11,2	9,8
Danemark	1,0	2,1	1,0	2,0	2,0	1,0	1,0	2,3
Royaume Uni	1,9	1,9	1,8	2,5	5,1	5,2	5,3	5,4
Suède	1,1	1,9	1,5	1,9	4,0	4,0	4,7	4,5
EU-15	2,2	1,0	0,9	1,9	7,6	7,6	8,2	8,0
Suisse	1,3	1,0	-0,2	1,6	1,7	2,5	3,7	3,5
Norvège	1,4	1,0	0,8	2,0	3,6	3,9	4,4	4,5
Etats Unis	1,2	2,4	2,3	3,8	4,8	5,8	6,1	5,8

2003 = chiffres provisoires / 2004 = prévision - Source: Deutsche Bank Research

Les prévisions de l'OCDE pour les deux prochaines années sont plutôt positives. Parmi les vecteurs de croissance figurent à nouveau les plus petits Etats-membres, mais également la Grande Bretagne, dont la croissance est estimée à +2,5%.



L'emploi à court d'impulsions de croissance

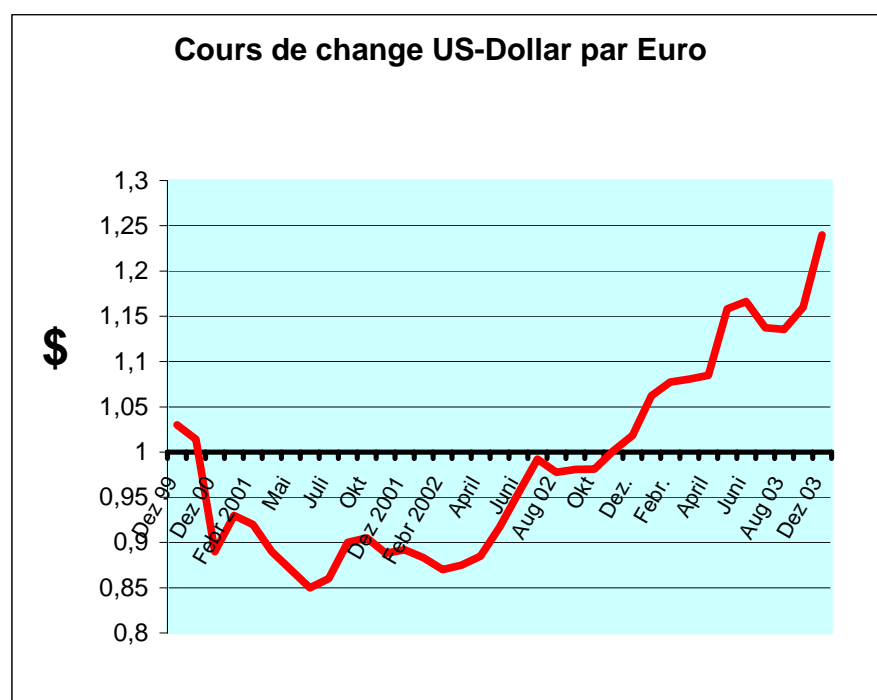
Le développement économique au sein de l'UE a eu des répercussions sur la situation de l'emploi dans les différents Etats-membres. Au sein de la Communauté, le taux de chômage moyen était de 7,6% en 2002. Dans les différents Etats-membres, les évolutions étaient variables. Les autres pays européens comme la Suisse et la Norvège se distinguaient très nettement des chiffres communautaires. Le taux de chômage de ces deux pays n'a atteint que 50% du résultat de la Communauté.

Le pronostic pour les années à venir prévoit encore une détérioration en 2003. Ce n'est qu'un 2004 que la situation semble se stabiliser.

Situation de convergence de pays potentiels en Europe

	Taux d'inflation (% année préc.)				Solde de budget % de P.I.B.				Dette % de P.I.B.			
	2001	2002	2003	2004	2001	2002	2003	2004	2001	2002	2003	2004
Valeur de référence	3,2	2,9	3,0		-3,0				60,0			
Belgique	2,4	1,6	1,4	1,2	0,4	0,1	-0,4	-0,4	108,5	105,8	102,9	99,7
Allemagne	2,4	1,3	1,0	0,7	-2,7	-3,6	-3,8	-3,2	59,5	60,8	62,0	61,5
Finlande	2,7	2,0	1,3	1,1	4,9	4,7	2,2	1,0	43,6	42,7	43,2	43,9
France	1,8	1,9	1,6	1,3	-1,6	-3,1	-3,6	-3,2	56,9	56,3	55,5	n.v.
Grèce	3,7	3,9	3,5	3,1	-0,3	-1,2	-1,2	-1,0	107,0	105,0	100,7	97,6
Irlande	4,0	4,7	4,5	2,6	3,8	-0,1	-1,0	-1,5	36,8	33,0	33,2	34,3
Italie	2,7	2,6	2,6	1,8	-2,2	-2,3	-2,5	-2,3	109,8	108,0	107,4	106,2
Pays Bas	5,1	3,9	2,5	1,7	0,1	-1,6	-2,3	-2,5	52,8	52,6	53,2	53,6
Autriche	2,3	1,7	1,2	1,1	0,1	-0,6	-1,6	-1,5	67,3	67,9	67,6	66,4
Portugal	4,4	3,7	3,6	3,0	-2,2	-2,7	-2,9	-2,6	55,6	58,0	59,0	58,5
Espagne	3,7	3,6	2,9	2,3	0,0	-0,1	-0,3	0,0	57,2	56,2	56,0	56,0
Danemark	2,3	2,4	2,1	1,9	2,8	2,0	1,8	2,0	45,4	45,2	43,3	41,6
Royaume Uni	2,1	2,2	2,7	2,3	0,1	-2,2	-2,7	-2,4	39,9	38,1	36,9	n.v.
Suède	2,8	2,6	2,2	1,7	4,7	1,1	0,5	1,0	54,4	52,4	51,0	50,4
EU 15	2,5	2,2	1,8	1,4	-0,6	-2,0	-2,5	-2,2	63,2	62,6	63,5	63,7
Suisse	1,0	0,6	0,6	1,0	-0,3	0,1	-0,4	-0,2	50,0	50,0	50,5	50,5
Norvège	3,0	2,3	1,5	2,1	14,4	10,0	8,0	9,0	28,0	27,5	26,5	25,0
Etats Unis		1,6	2,1	0,9		-1,5	-3,9	-3,5	27,5	26,7	25,7	n.v.

2003 = chiffres provisoires / 2004 = prévision - Source: Deutsche Bank Research



Critères de convergence non respectés

Lors de l'introduction de l'Euro, l'Union Européenne a créé des critères de convergence afin d'assurer la valeur de l'euro au sein de la Communauté. Ces critères impliquent le respect de certaines valeurs de référence pour éviter de mettre en péril la valeur de l'euro par rapport aux autres devises. En 2002, seuls trois Etats-membres n'ont pas respecté les critères de convergence.

L'Allemagne et la France ont nettement dépassé leur solde budgétaire par rapport à la valeur de référence de 3%; dans le cas du Portugal, c'est le taux d'inflation qui a fait l'objet de discussions. Les pays indiqués ont reçu la „carte jaune“ de la part des autorités de l'UE, un avertissement assorti de l'indication d'utiliser des instruments internes afin de respecter les objectifs fixés conjointement.

Il est particulièrement regrettable que ce soit justement les deux pays les plus grands qui ont manqué à leurs obligations. Le pacte monétaire en a été affaibli, car à un moment ultérieur, d'autres Etats-membres vont éventuellement agir de la même manière sans pour autant devoir craindre des critiques.

En outre, trois Etats-membres ne font pas encore partie de la zone euro. Le non-respect des règles de convergence incite ces pays à ne pas rejoindre l'union monétaire sous le prétexte que les grands pays partenaires ne respectent pas les dispositions communes. Ceci remet en question la valeur de l'euro. Ceux qui se trouvent encore à l'extérieur ont peur d'être emportés dans le tourbillon sans être en mesure de se défendre. En effet, la discussion au sujet de l'assouplissement des critères de convergence n'est pas utile.

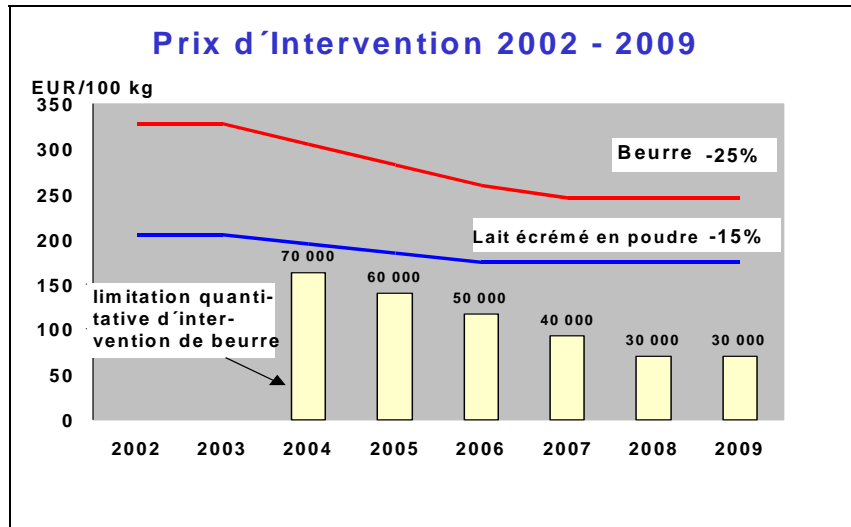
Malgré l'évolution économique dans les Etats-membres, le cours du dollar US par rapport à l'euro s'est rééquilibré après les sommets atteints en juillet 2001. En novembre 2002, la parité a été atteinte pour la première fois et l'euro a connu une hausse supplémentaire par la suite. Des éléments spéculatifs doivent être responsables de cette évolution, car la guerre en Iraq a commencé au début de 2003. Ceci n'est pas resté sans conséquences pour l'évolution des cours de change. Un premier maximum a été atteint en novembre 2003, lorsqu'il fallait payer environ 1,20 dollars pour 1 euro. Si à l'avenir, les rapports économiques réels devaient avoir une influence sur le taux de change dollar US/euro, la parité entre les deux devises devrait à nouveau être atteinte. Pour l'industrie européenne et donc aussi pour l'industrie du fromage fondu, ces variations du cours de change ont ouvert une période difficile pour le commerce extérieur. Il reste à espérer que le pronostic émis plus haut se réalisera et que les conditions de l'offre sur le marché mondial s'amélioreront.

2 LE MARCHE COMMUN

L'agenda 2000 est décidé

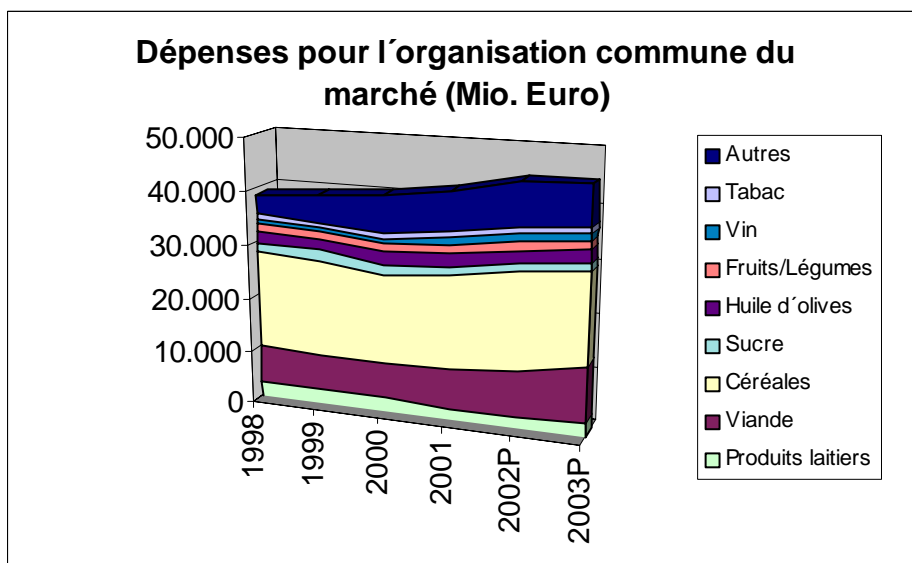
ASSIFONTE a suivi de près les discussions au sujet de l'Agenda 2000. Les intérêts particuliers que nous défendons n'ont pas permis d'intervention directe. Nous avons pleinement appuyé les intérêts de notre l'association-soeur EDA et soutenu sa position. Les décisions de Berlin de 1999 ont été acceptées par des producteurs et transformateurs. Dans son examen à mi-parcours (*mid-term review*), la Commission européenne a élaboré un rapport intermédiaire en 2002 et réexaminé ces décisions à la lumière de ce rapport. En outre, l'Agenda 2000 a été influencé par les négociations OMC Il récemment entamées.

Les Etats partenaires à la négociation y ont exigé une nette réduction du soutien intérieur et de la protection extérieure, ainsi qu'une amélioration considérable de l'accès au marché. Les décisions suivantes ont été prises au niveau des prix



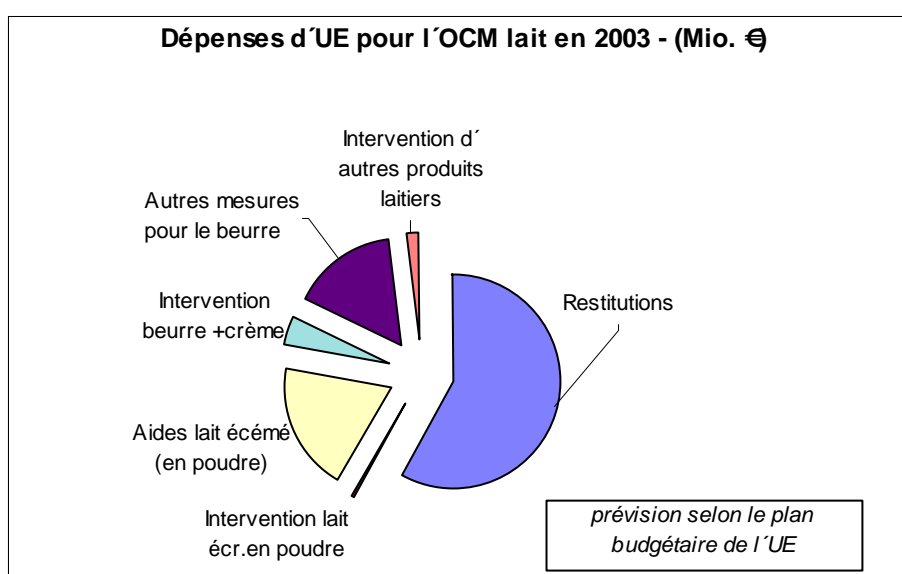
Dépenses constantes pour l'organisation de marché

En observant l'évolution des dépenses pour l'organisation de marché, il faut retenir tout d'abord que depuis de longues années, le secteur laitier met de moins en moins à contribution le FEOGA (Fonds Européen d'Orientation et de Garantie pour l'Agriculture). En 2002, 1,9 milliards d'euros ont été dépensés, c.-à-d. un montant identique à l'année précédente. Ainsi, le lait - qui, après tout, contribue 25% du revenu agricole en Europe - n'atteint qu'un neuvième des dépenses budgétaires des cultures arables, où ce sont surtout les dépenses pour le marché céréalier qui se font ressentir. En 2003 par contre, une forte augmentation est attendue. Le Commission européenne a dû activer ses instruments de régulation du marché en raison de la situation difficile du marché laitier européen. Malgré cela, la part du marché laitier dans le total des dépenses du FEOGA reste encore bien en-deçà de 6 %.



Hausse des dépenses pour les restitutions à l'exportation

En examinant les dépenses pour l'organisation de marché d'après leurs domaines d'utilisation, on constate qu'en 2002, la part des restitutions a encore baissé par rapport à l'année précédente comparable. Ceci reflète la baisse de la demande sur le marché mondial, qui a cependant repris en fin d'année pour alors générer des résultats satisfaisants en 2003, du moins en volume. Des mesures de soutien ont également été nécessaires au niveau de la mise à disposition d'aides pour la poudre de lait écrémé transformée en lacto-remplaceurs. En 2001, la crise de la vache folle a eu de nettes répercussions négatives sur la consommation de viande et donc aussi la demande de viande de bœuf et de veau. Entre-temps, la situation s'est à nouveau normalisée et la demande de poudre alimentaire à base de poudre de lait écrémé augmentent. Cependant, le diagramme suivant indique également qu'il y a eu de l'intervention dans le marché du beurre, surtout en 2003.



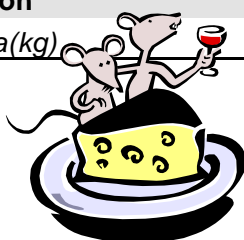
En guise de conclusion, les chiffres permettent de constater qu'au fur et à mesure que les conditions de marché se détériorent, c.-à-d. que la demande baisse, l'UE doit intervenir avec plus de force pour stabiliser la situation. Or, lorsque l'on compare ces mesures à l'ampleur des interventions antérieures, elles restent encore justifiables. La Commission devra également intervenir à l'avenir pour stabiliser le marché. Les négociations à l'OMC seront révélatrices.

A la suite d'une enquête menée auprès des membres d'ASSIFONTE, il ressort que le régime de perfectionnement actif a fortement été utilisé dans les exportations. Selon les estimations, environ 50 % des exportations à destination de pays tiers sont effectuées dans le cadre du perfectionnement actif normal ou spécial. Les exportations totales, qui durant de longues années évoluaient autour des 125.000 t, ont baissé à environ 100.000 t. Cette baisse est liée au fait que les entreprises de transformation ont déplacé des capacités vers des pays tiers ou alors produisent dans les nouveaux pays-membres. Après l'élargissement de l'Union Européenne, les exportations vers des pays tiers atteindront à nouveau l'ancien ordre de grandeur puisque les nouveaux membres ont à leur tour des engagements dans des pays en-dehors de l'UE.

Les éventuels appels d'offres pour les restitutions beurre et poudre de lait écrémé, qui ont été discutés fin 2003, constituent un danger pour le régime de perfectionnement actif. C'est la raison pour laquelle ASSIFONTE a consenti des efforts massifs pour créer les conditions utiles permettant d'utiliser cet instrument à l'avenir aussi.

EU – Cheese balance

1.000 t	2001	2002*	2003*
Production	7 418	7438	7 495
Import	175	156	180
Exports	469	484	500
- stock building	20	0	0
Consumption	7 103	7 110	7 175
- per capita(kg)	18.8	18.8	18.9



Le marché fromager poursuit sa croissance

Durant l'année couverte par le présent rapport, les ventes de fromage ont connu une évolution généralement positive. En 2003, la production atteindra près de 7,5 millions t. Cette hausse de la production est surtout tributaire des exportations. Cette croissance positive ne s'applique hélas pas au secteur du fromage fondu, comme nous le montrons plus bas.

Les marchés des pays tiers sont devenus plus réceptifs par rapport aux périodes antérieures. Ceci vaut surtout pour l'Europe de l'Est et pour le fromage à pâte mi-dure qui est à nouveau exporté plus massivement vers la Russie. Par contre, les exportations de fromage fondu sont à la baisse. Comme déjà indiqué, cela est dû aux transferts de capacités de production vers des pays tiers.

Bilan fromage fondu de l'U.E.

1000 t	1997	1998	1999	2000	2001	2002*)	2003*)
Production	516,7	521,0	520,0	545,0	541,0	544,0	535,0
Importation	5,2	5,5	5,6	4,8	4,0	3,8	6,0
Exportation	121,9	114,6	102,0	107,0	102,0	100,0	93,0
Consommation	400,0	411,9	423,6	442,8	443,0	447,8	448,0
- kg par tête	1,1	1,1	1,1	1,2	1,2	1,2	1,2

Dans l'UE des 15, la production de fromage fondu n'atteint plus que 535.000 t selon nos estimations. En raison de l'interdépendance accrue avec l'Europe orientale, les importations ont augmenté. Par contre, les livraisons vers des pays en-dehors de la Communauté ont dû être réduites, comme expliqué plus haut. Au bout du compte, tout ceci n'a pas affecté de façon majeure le niveau de consommation au sein de l'UE, qui s'élève toujours à 1,2 kg par habitant et an.



3 LA COMMUNAUTE EUROPEENNE S'AGRANDIT

En 2001 et 2002, les négociations entre la Commission européenne et les pays candidats à l'adhésion ont été intensifiées et menées à bien. Pendant longtemps, la Pologne a tiré profit de sa position exposée en tant que pays le plus important parmi les dix candidats pour obtenir le meilleur résultat possible pour son agriculture. L'année 2003 a finalement servi à publier les résultats des négociations dans les nouveaux Etats-membres et surtout à obtenir l'accord des parlements et populations. Depuis lors, il est acquis que tous les dix ont approuvé l'adhésion par référendum et ainsi, l'UE-15 deviendra l'UE-25 au 1er mai 2004. Le nombre d'habitants et donc de consommateurs augmentera de près de 75 millions. Pour l'industrie laitière en Europe, l'élargissement signifie une augmentation des livraisons de lait de plus de 21 millions t et une production supplémentaire de fromage fondu d'environ 100.000 t.

Les nouveaux pays ont un excédant de beurre, la production atteignant un volume de 330.000 t et la consommation intérieure 270.000 t. Dans ce secteur tout comme dans celui de la poudre de lait écrémé, il faudra s'attendre à une plus forte présence des produits de nos nouveaux partenaires sur le marché de l'ancienne UE.

Au fur et à mesure que le pouvoir d'achat augmente, que la qualité des produits laitiers s'améliore, mais également que les coûts augmentent, les conditions de production devraient s'adapter progressivement à celles de l'ancienne UE des 15 de manière à compenser les inévitables déséquilibres initiaux.

Nombre d'habitants (en Mio.)

Pologne	38,6	Roumanie	22,5
Rép. tchèque	10,3	Bulgarie	8,2
Hongrie	10,0		
Lituanie	3,7		
Slovaquie	5,4		
Lettonie	2,4		
Estonie	1,4		
Slovénie	2,0	EU 15	376,0
Total	74,1	EU 25	451,1

Production et quota de lait (en t)

	Production 2001	Demandé	Accordé
Pologne	11.600	13.740	8.964
Rép. tchèque	2.700	3.100	2.682
Hongrie	2.000	2.800	1.947
Lituanie	1.700	2.250	1.646
Slovaquie	1.100	1.236	1.013
Lettonie	850	1.200	695
Estonie	650	900	624
Slovénie	640	695	560
Total	21.240	25.921	18.131
18 131 t c'est env. 13 % du quota de lait total de l'U.E. en 2004			

4 DROIT COMMUNAUTAIRE



Directive de l'UE sur les pratiques commerciales déloyales

La Commission européenne a présenté le projet de directive sur les pratiques commerciales déloyales dans les échanges intracommunautaires entre entreprises et consommateurs (COM (2003) 356 déf.). Elle est censée réduire les divergences entre les dispositions des Etats-membres en matière de pratiques commerciales déloyales.

Malgré les dispositions minimales dans les directives existantes en matière de protection des consommateurs, le problème persiste que les Etats-membres adoptent des prescriptions différentes allant au-delà des exigences de la directive et optent pour des modèles différents de règlements avec des dispositifs de protection plus ou moins larges.

Cette situation engendre aussi bien des obstacles au sein du Marché intérieur que des distorsions de concurrence. Les effets de cette fragmentation juridique sont tellement importants que la Commission européenne souhaite éliminer ces obstacles par des mesures communautaires. Le projet de directive parcourt actuellement la procédure législative, de premières consultations ont lieu au niveau du Conseil en automne 2003.

Génie génétique – nouvelles dispositions d'étiquetage et de traçabilité

Le Conseil des Ministres de l'UE a adopté cette année les propositions de règlement sur l'autorisation, l'étiquetage et la traçabilité d'aliments pour la consommation humaine et animale modifiés génétiquement. La future obligation d'étiquetage s'applique en principe, par opposition à la situation actuelle, aussi aux aliments dans lesquels les ingrédients modifiés génétiquement ne sont pas directement décelables. Le lait et les produits laitiers provenant d'animaux nourris aux aliments modifiés génétiquement devront être indiqués comme tels à l'avenir. Le seuil pour l'étiquetage lors d'une contamination fortuite et inévitable aux composants modifiés génétiquement s'élève à 0,9%.

Le règlement sur la traçabilité et l'étiquetage d'aliments pour la consommation humaine et animale modifiés génétiquement a également été adoptée. Elle prescrit la traçabilité intégrale à toutes les étapes de la chaîne alimentaire.

L'adoption de ces règlements permet à l'UE de terminer la suspension de fait de toute autorisation de nouveaux aliments modifiés génétiquement. Après l'entrée en vigueur du règlement, les entreprises ont 6 mois pour s'adapter aux nouvelles prescriptions d'étiquetage.

Décisions du Conseil des Ministres de l'UE sur l'hygiène alimentaire

Le Conseil des Ministres de l'UE a adopté plusieurs nouvelles dispositions le 22 juillet 2003, e.a. le règlement sur l'hygiène concernant les contrôles officiels des produits animaux pour la consommation humaine, qui entrera en vigueur 18 mois après sa publication. Spécifiquement pour les produits laitiers, il a été décidé que les produits ne peuvent être fournis au consommateur que lorsque certains critères ont été remplis.

Le paquet de cinq projets de règlements en matière d'hygiène est maintenant terminé et sera discuté à la réunion du Conseil des Ministres de l'Agriculture au mois de septem-

bre. Dans la suite de la procédure, il sera transmis au Parlement Européen en vue de son adoption politique finale en juin 2004. Il devrait alors entrer en vigueur en janvier 2006 et s'appliquera directement dans tous les Etats-membres de l'UE.

Projet controversé de réglementation UE sur les allégations nutrition et santé

Le 16 juillet 2003, le Commissaire Byrne a dévoilé une proposition de règlement européen sur les allégations en matière de nutrition et de santé. Le projet de la Commission sera maintenant transmis au Conseil des Ministres de l'UE et au Parlement Européen pour consultation et adoption.

Le projet revêt la forme législative d'un règlement et sera dès lors applicable directement dans tous les Etats-membres. En outre, la directive européenne 2000/13/CE sur l'étiquetage et la directive européenne 84/450/CEE sur la publicité trompeuse resteront en vigueur et seront également à prendre en considération, ce qui crée des incertitudes majeures quant à l'application pratique des différentes prescriptions et provoque donc des critiques.

Pour ce qui est des allégations interdites et indirectement relatives à la santé, les conditions spécifiques et prescriptions sont réglées par le registre communautaire, la protection des données personnelles, la procédure de notification des Etats-membres ainsi que les mesures nationales et la procédure de comitologie.



5 FIL FEDERATION INTERNATIONALE DE LAITERIE ET CODEX ALIMENTARIUS

Belgique: pays hôte 2003

La Fédération Internationale de Laiterie (FIL) est une organisation mondiale à laquelle appartiennent plus de 40 Etats producteurs de lait. Les membres représentent une part de 80% de la production laitière mondiale. Le travail de la FIL se concentre sur les domaines suivants:

- droit laitier, c.-à-d. la coopération au sein du Codex Alimentarius
- procédures d'hygiène de la production et transformation laitière
- technologie laitière
- protection de l'environnement et développement durable
- micro- et macro-économie de ce secteur

Cette année, l'Assemblée des membres de la FIL s'est tenue à Bruges sur invitation du Comité national belge. Les différents domaines spécifiques ont fait l'objet de présentations et de discussions intéressantes.

Le Groupe de travail Commerce et Politique agricole élabore annuellement un rapport sur la situation laitière mondiale (*World Dairy Situation*) sous l'égide de l'agence ZMP *Zentrale Markt und Preisberichtsstelle*). Ce rapport traite non seulement de l'évolution de la production, du commerce extérieur et de la consommation, les différents Etats-membres ont également la possibilité de soumettre des rapports d'actualité supplémentaires relatifs aux particularités de leurs marchés, le tout offrant un aperçu de l'évolution de l'industrie laitière dans le monde.

Norme Codex Fromage fondu

La discussion au sujet de la future norme Codex A-8 (fromage fondu) s'avère très difficile puisque les trois domaines problématiques - la composition du produit, les additifs admis et les prescriptions d'étiquetage - sont toujours controversés. Si les gouvernements, qui coopèrent avec la FIL dans le Groupe de travail Codex en vue d'élaborer une proposition pour la prochaine réunion du Comité laitier du Codex Alimentarius, ne trouvent pas de compromis, la norme pourrait être abolie. Ainsi, le fromage fondu serait soumis aux différentes législations nationales, au risque de voir surgir des obstacles au niveau du commerce extérieur.

6 POINTS FORTS DU TRAVAIL D'ASSIFONTE

Comité Directeur

Le Comité Directeur s'est réuni à quatre reprises durant la période couverte par ce rapport et chaque fois, la discussion au sujet des conditions du marché a dominé l'ordre du jour. En guise de conclusion, on peut constater qu'en raison de prix légèrement en hausse pour la matière première du fromage fondu, la gestion de l'offre devient de plus en plus difficile. Les négociations avec les discounters s'avèrent particulièrement difficiles.

Certains glissements ont eu lieu dans les exportations vers les pays tiers. L'engagement en Europe orientale est prépondérant.

Le Comité Directeur a également décidé de mettre à jour l'étude Anderson réalisée il y a six ans. Il ne sera pas nécessaire de faire appel à cet institut de recherche pour la mise à jour, puisque d'autres instituts proposent des résultats partiels qui pourront être utilisés.

Afin de garantir la représentation aussi complète que possible de l'industrie européenne du fromage fondu, le Comité Directeur s'est fixé comme tâche de recruter cinq à six des nouveaux Etats-membres comme membres de l'Association en 2004. Des initiatives ont déjà été prises à cette fin. Elles permettent d'envisager une couverture aussi large que possible de l'industrie européenne du fromage fondu.

Assemblée Générale

Durant la période couverte par ce rapport, deux Assemblées Générales ont été organisées. En 2002, le pays hôte était la Grèce, en 2003, c'était l'Irlande. Les réunions ont été organisées avec EDA, le thème principal en Grèce étant le développement durable dans la transformation du lait. En 2003, l'industrie laitière européenne a pu discuter avec les pays candidats des opportunités et risques résultant de l'élargissement de l'UE.

Régime de perfectionnement actif

Le régime de perfectionnement actif continue à jouer un rôle décisif pour les exportations de fromage fondu. Nous observons attentivement l'environnement politique afin d'éviter que cet instrument ne soit remis en question. C'est d'un oeil d'autant plus critique que nous voyons l'éventuelle procédure d'appels d'offre discuté actuellement pour

les restitutions beurre et poudre de lait écrémé. La Commission européenne envisage de mettre en vigueur cet instrument de gestion au début de 2004. Heureusement, une foule d'impondérables pourraient faire reporter voir même empêcher cette mesure.

Dans le cadre du régime de perfectionnement actif, le principe de l'équivalence joue un rôle majeur. Afin d'assurer la continuité de la qualité et de la disponibilité, il est nécessaire par moments de remplacer la matière première importée par des produits communautaires. Dans ce domaine, la Commission européenne voulait imposer des critères qui auraient pratiquement mis un terme au système. Aussi bien en Assemblée générale qu'au Comité Directeur, cet instrument a fait l'objet de discussions. Des activités adéquates ont été entamées: des contacts directs entre notre Président, M. Cougoulic, et les représentants de la Commission européenne, ainsi que des interventions de la part de nos organisations membres nationales auprès de leurs ministères respectifs. C'est la délégation française qui emporte la palme. Grâce à sa seule intervention, il a été possible de trouver une solution dont l'ensemble de l'industrie européenne du fromage fondu peut s'accommoder.



Coopération avec EDA

La collaboration avec EDA évolue sans faille depuis de longues années. Surtout dans les instances horizontales, la coopération est de mise. Seuls les intérêts propres au fromage fondu sont représentés directement par ASSIFONTE.

La récente restructuration du travail d'EDA n'a pas apporté de changement pour ASSIFONTE. L'industrie du fromage fondu tire la légitimité de son organisation indépendante du fait qu'elle-même n'a pas de rapport direct avec la matière première qu'est le lait, mais transforme plutôt des produits laitiers en tant que matière de base.

Comité Permanent Lait

Depuis les origines de la Communauté européenne et la création du Comité permanent „Lait“, ASSIFONTE siège au sein de cette instance, ce qui garantit le contact direct avec la Commission européenne. De cette manière, les questions et problèmes de l'industrie du fromage fondu peuvent être soumis à l'administration européenne.

Nouvelle offre de services d'ASSIFONTE www.assifonte.org

Depuis de longues années, ASSIFONTE informe ses membres des questions d'actualité importantes pour le secteur du fromage fondu. Les différentes lettres adressées aux membres permettent un échange de vues afin de préciser les différentes positions. Ceci était surtout le cas dans le cadre de la discussion au sujet du système d'appel d'offre pour les restitutions.

En octobre 2003, l'Assemblée Générale a décidé la création d'un site internet contenant toutes les informations importantes au sujet d'ASSIFONTE. Vous pouvez y accéder à l'adresse <http://www.assifonte.org>

Conclusion

Ce rapport annuel offre un aperçu de la diversité des sujets abordés au sein d'ASSIFONTE. Le succès d'une association dépend de l'étroite coopération avec les membres. Ainsi, si vous êtes satisfait du travail d'ASSIFONTE durant l'année écoulée, cela est dû également à la bonne coopération avec les membres des délégations nationales.

Nous ne voudrions pas omettre de remercier tous ceux et toutes celles qui nous ont soutenu. Nous remercions également les membres du Conseil d'administration qui, sous la houlette de M. Cougoulic, ont défini l'orientation technique et politique d'ASSIFONTE.

Durant l'année écoulée, nous avons constaté une fois de plus que les responsables des autorités et organisations nationales et internationales étaient à tout moment ouverts à l'échange d'opinions. Nous tenons à les remercier très cordialement pour l'excellente coopération. Dans un échange équitable, il a été possible à tout moment d'élaborer des solutions qui trouvent le soutien des deux parties.

ASSIFONTE offre une plate-forme pour les entreprises européennes de fromage fondu. A l'avenir, nous demandons à nos membres d'utiliser cette plate-forme plus activement que jusqu'à présent. Si ASSIFONTE est appelé à devenir le point de rencontre des entrepreneurs du secteur, nous avons besoin de votre collaboration.

Faire comprendre notre situation, mais également tenir compte de celle de nos partenaires, voilà la clé du succès de tout travail associatif. Nous souhaitons maintenir ce cap à l'avenir.



Eberhard Hetzner
(Secrétaire Général)

Les membres d'ASSIFONTE

COMITE DIRECTEUR

Alain Cougoulic (F)	President
Gerard A.H. Kasbergen (NL)	Vice-President
Hans Bender (DK)	Treasurer
Simon Kane (UK)	
Gerhard Jerg (D)	
Eberhard Hetzner	General Secretary

MITGLIEDER / MEMBERS / LES MEMBRES

BELGIEN
BELGIQUE
BELGIUM

KRAFT FOODS NAMUR S.A
Nouvelle Route de Suarlée 6
B-5020 Temploux

KRAFT FOODS R & D INC.
Gerd Harzer
Unterbiberger Straße 15
81737 München
Tel: +49 89 627386113
Fax: +49 89 627386554
e-mail: gharzer@krafteurope.com

DÄNEMARK
DANMARK
DENMARK

DANISH DAIRY BOARD
Frederiks Allé 22
DK-8000 Aarhus C
Tel: +45 8731 2000
Fax: +45 8731 2001
e-mail: ddb@mejeri.dk
<http://www.mejeri.dk>

DANISH DAIRY BOARD
Hans Bender
47-51, Rue de Luxembourg, bte.2
B-1050 Bruxelles
Tel: +32 2 2302705
Fax: +32 2 2300143
e-mail: ddb@agridan.be

DEUTSCHLAND
ALLEMAGNE
GERMANY

MILCHINDUSTRIE-VERBAND
Eberhard Hetzner
Godesberger Allee 157
D-53175 Bonn
Tel: +49 228 95969-21
Fax: +49 228 371435
e-mail: hetzner@milchindustrie.de
<http://www.milchindustrie.de>

FINNLAND

Finland

FINNISH DAIRY ASSOCIATION

Finnish Food and Drink Industries
Seppo Heiskanen
P.O.Box 115, Pasilankatu 2
FIN-00241 Helsinki
Tel: +358 9 1488 71
Fax: +358 9 1488 7201
e-mail: seppo.heiskanen@etl.fi

FRANKREICH

FRANCE

SYNDIFONTE

Michel Roche
42, rue de Châteaudun
F-75314 Paris Cedex 09
Tel: +33 1 49707293
Fax: +33 1 42806399
e-mail: syndifonte@grandsfromages.com
<http://www.maison-du-lait.com>

IRLAND

IRLANDE

IRELAND

IRISH DAIRY INDUSTRIES ASSOCIATION

Ciaran Fitzgerald
Confederation House
84-86 Lower Baggot Street
Dublin 2 – Ireland
Tel: +353 1 6601011
Fax: +353 1 6601717
e-mail: marie.larby@ibec.ie
<http://www.ibec.ie>

ITALIEN

ITALIE

ITALY

ASSOCIAZIONE ITALIANA LATTIERO

Casearia – ASSOLATTE –
Corso di Porta Romana 2
I - 20122 Milano
Tel: +39 02 72021817
Fax: +39 02 72021838
<http://asslatmi@pelagus.it>

ASSOLATTE

Rosanna Pecere
Place de la Liberté 12
B-1000 Bruxelles
Tel: +32 2 2231105
Fax: +32 2 2194021
e-mail: assolatte.bxl@skynet.be

NIEDERLANDE

PAYS BAS

NETHERLANDS

NEDSMELT - Nederlandse Vereniging

van Kaassmelters
Marie-Louise Bögemann
P.O.Box 165
NL-2700 AD Zoetermeer
Tel: +31 79 3430303
Fax: +31 79 3430326
e-mail: bogemann@nzo.nl

ÖSTERREICH
AUTRICHE
AUSTRIA

Österreichische Schmelzkäseindustrie
Wolfgang Alge
Postfach 22
A-6911 Lochau
Tel: +43 5574 4973-115
Fax: +43 5574 4973-150
E-Mail: wolfgang.alge@rupp.at

Verband der Schmelzkäseindustrie
Zaunergasse 1 –3
A-1030 Wien
Tel: +43 1 712212127
Fax: +43 1 7121208

SCHWEDEN
SUEDE
SWEDEN

SVENSK MJÖLK - SWEDISH DAIRY ASSOCIATION
Eskil Arvidsson
Torsgatan 14
SE-105 46 Stockholm
Tel: +46 8 771191900
Fax: +46 8 7905830
e-mail: eskil.arvidsson@svenskmjolk.se
<http://www.svenskmjolk.se>

SPANIEN
ESPAGNE
SPAIN

Asociación Nacional de Fabricantes des Quesos
Ayala, 10 - 1º izda
E-28001 Madrid
Tel: +34 91 5762100
Fax: +34 91 5762117
e-mail: info@fenil.org
<http://www.fenil.org>

VEREINIGTES KÖNIGREICH
ROYAUME UNI
UNITED KINGDOM

Association of Cheese Processors
Peter Dawson
19 Cornwall Terrace
GB-London Nw1 4QP
Tel: +44 20 74 86 72 44
Fax: +44 20 74 87 47 34
e-mail: PDawson@dia-ltd.org.uk

ASSIFONTE

Important customer for dairy industry:
raw materials are milk products -
cheese, butter, milk powder etc.



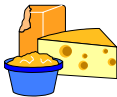
Production: 500 - 550,000 tonnes/year



20 - 25 % is exports to third countries



Pioneering role of processed cheese to initiate
and develop cheese consumption in third countries

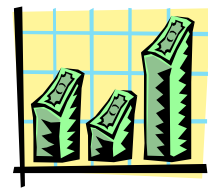
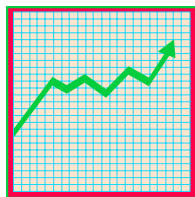


Close co-operation with EDA

- STATISTISCHER ANHANG -

- APPENDICE STATISTIQUE -

- STATISTICAL APPENDIX -



Production of Processed Cheese in t

Countries	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2001:02 in %
Austria	13.531	14.396	17.894	18.017	20.900	23.990	14,8
Belgium	54.962	52.902	51.800	55.407	45.500	42.100 *	-7,5
Denmark	17.017	18.237	19.000	20.060	21.000	21.000 *	0,0
Finland	18.675	16.122	12.606	15.579	18.597	19.613	5,5
France	129.055	132.378	135.597	138.655	135.299	132.276	-2,2
Germany	148.502	156.135	160.552	170.676	175.369	177.484	1,2
Ireland	11.000	10.000	11.000	11.000	11.000	11.000 *	0,0
Italy	20.000	20.000	20.100	20.200	20.300	20.000 *	-1,5
Netherlands	30.679	26.679	16.359	16.820	17.800	17.000	-4,5
Spain	38.300	37.500	38.000	37.000	36.100	36.000	-0,3
Sweden	6.344	6.620	6.300	7.565	6.000	7.314	21,9
United Kingdom	28.045	30.853	30.853	34.349	33.477	36.377	8,7
Total	516.110	521.822	520.061	545.328	541.342	544.154	0,5

Per-capita consumption of Processed Cheese in kg

Countries	1997	1998	1999	2000	2001	2002	
Austria	1,1	1,1	1,1	1,1	1,01	1,02	
Belgium	1,1	1,2	1,2	1,3	1,25	1,20	*
Denmark	1,3	1,3	1,3	1,3	1,50	1,40	*
Finland	1,4	1,5	1,6	1,7	1,60	1,66	
France	1,2	1,2	1,2	1,3	1,38	1,30	
Germany	1,3	1,4	1,4	1,5	1,50	1,50	
Ireland	2,4	2,3	2,3	2,3	2,30	2,30	*
Italy	1,2	1,2	1,2	1,2	1,25	1,20	*
Netherlands	0,8	0,6	0,6	0,9	1,00	1,00	
Spain	1,0	1,0	1,0	1,0	1,16	1,18	
Sweden	0,7	1,0	1,1	1,0	1,13	1,30	
United Kingdom	0,6	0,5	0,5	0,5	0,60	0,60	*

*) estimated

Quelle/Source: ASSIFONTE Delegations and ZMP